



L'ACCUEIL DES FUTURS ÉPOUX POUR LA REMISE DU DOSSIER DE MARIAGE

FICHE
38

ÉTAPE	PROCÉDÉ OPÉRATIONNEL	FICHE TECHNIQUE FT38
	<p>QUESTIONS À POSER AVANT DE DONNER UN DOSSIER DE MARIAGE À REMPLIR :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sont-ils domiciliés sur la commune ou ont-ils un parent domicilié sur la commune ?• S'ils ne sont pas domiciliés sur la commune et n'ont pas de parents (père ou mère domicilié sur la commune), <u>ils ne peuvent pas se marier sur la commune.</u>• Quelle est la date désirée pour se marier ?• Cette question a pour objet d'apprécier le caractère d'urgence ou pas et le délai à leur accorder pour le dépôt de dossier de mariage.• De quelle nationalité sont les futurs époux ?• Cette question a pour objet de savoir quelles sont les pièces à exiger des futurs époux pour constituer le dossier de mariage.	
	<p>REMETTRE UN DOSSIER DE MARIAGE À REMPLIR CONSTITUÉ DE :</p> <ul style="list-style-type: none">• la LISTE DES PIÈCES à fournir sur laquelle vous allez cocher les pièces à transmettre• une feuille de RENSEIGNEMENTS SUR LES FUTURS ÉPOUX qu'ils devront remplir.• une feuille LISTE DES TÉMOINS qu'ils devront aussi remplir• deux ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DE CÉLIBAT qu'ils devront remplir.	<p>FT38a</p> <p>FT38b</p> <p>FT38c</p> <p>FT38d</p>
	<p>SI LES FUTURS ÉPOUX SONT TOUS LES DEUX DE NATIONALITÉ FRANÇAISE :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez fixer une date de dépôt de dossier de mariage dans les 3 mois avant la date du mariage.• Exigez que les deux futurs (es) époux/épouses viennent ensemble au moment du dépôt du dossier de mariage afin de les voir ensemble et observer leur comportement (dans le cadre de vérification de l'intention matrimoniale).• Si les deux futurs (es) époux/épouses sont domiciliés(es) très loin et que ce sont les parents qui déposent le dossier de mariage, vous pouvez accepter le dépôt de dossier et vous pourrez organiser une visioconférence avec les futurs époux pour faire connaissance.	

SI L'UN DES FUTURS ÉPOUX EST DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ou LES DEUX FUTURS ÉPOUX SONT DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

- Vous pouvez fixer une **date de dépôt de dossier de mariage dans les 6 mois avant la date du mariage.**
- Exigez que les deux futurs (es) époux/épouses viennent ensemble au moment du dépôt du dossier de mariage afin de les voir ensemble et observer leur comportement (dans le cadre de vérification de l'intention matrimoniale).
- **Si les deux futurs (es) époux/épouses sont domiciliés(es) très loin et que ce sont les parents qui déposent le dossier de mariage,** vous pouvez accepter le dépôt de dossier et vous pourrez organiser une visioconférence avec les futurs époux pour faire connaissance.